

*Groupe*  
**SAMSE**



**AVIS DE CONVOCATION**  
**Assemblée Générale Mixte des Actionnaires**

**22 MAI 2019 À 14 HEURES**

**AU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ • 2 RUE RAYMOND PITET • 38100 GRENOBLE**



## SOMMAIRE

---

<b>I.</b>	<b>MOTS DES PRESIDENTS.....</b>	<b>4</b>
<b>II.</b>	<b>COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE.....</b>	<b>5</b>
<b>III.</b>	<b>COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE.....</b>	<b>7</b>
<b>IV.</b>	<b>ORGANES SOCIAUX DE LA SOCIETE.....</b>	<b>8</b>
<b>V.</b>	<b>EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE .....</b>	<b>9</b>
<b>VI.</b>	<b>ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>12</b>
<b>VII.</b>	<b>RAPPORT DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES RESOLUTIONS.....</b>	<b>13</b>
<b>VIII.</b>	<b>TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES.....</b>	<b>15</b>
<b>IX.</b>	<b>PROJETS DE RESOLUTIONS.....</b>	<b>16</b>
<b>X.</b>	<b>DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS .....</b>	<b>21</b>

## I. MOTS DES PRESIDENTS

---



### Chère Actionnaire, Cher Actionnaire,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'**Assemblée Générale Annuelle** de SAMSE qui se tiendra le **Mercredi 22 Mai 2019 à 14 h 00** au siège social de notre société à Grenoble, 2 rue Raymond Pitet, 38100 Grenoble sous la présidence de M. Patrice JOPPE, Président de notre Conseil de Surveillance.

De 2018, nous retiendrons notre belle dynamique commerciale, dans le négoce comme dans le bricolage. Pour 2019, nous poursuivons notre politique de développement et des opportunités de croissance renforcent le maillage de nos filières spécialistes et multi-spécialistes. Notre attention se porte également sur la Transformation de notre Groupe. Nous sommes en ordre de marche pour ajouter une dimension nouvelle à notre commerce et l'orienter en douceur vers le digital et les nouveaux modes de consommation.

Le monde évolue. Nous également. Nous réussissons avec nos valeurs. L'engagement. L'autonomie. Le partage. Nous félicitons l'ensemble de nos collaborateurs : ce sont eux qui les portent.

Cette Assemblée Générale sera pour vous l'occasion de vous informer sur l'activité du Groupe et de vous exprimer lors d'un échange avant le vote des résolutions qui vous seront soumises.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale et le détail des résolutions qui vous seront proposées figurent dans la présente brochure. Nous serons cette année appelés à voter sur 17 résolutions, qui

concernent les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le versement d'un dividende. Vous serez amenés à vous prononcer sur les éléments et la politique de rémunération des dirigeants.

Par ailleurs, comme chaque année, un exposé sur la situation et l'évolution de nos activités au cours de l'exercice écoulé vous sera présenté, puis nous serons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Nous espérons que vous pourrez participer en personne à notre Assemblée Générale. Cependant, si vous en étiez empêché(e), nous vous invitons soit à utiliser le formulaire de vote par correspondance, soit à donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à un autre actionnaire, en suivant la procédure décrite dans la présente brochure.

Vous pourrez obtenir des informations complémentaires en consultant notre site internet, [groupe-samse.fr](http://groupe-samse.fr), sur lequel sont mis en ligne l'essentiel des documents que nous tenons à votre disposition.

En outre, si vous le souhaitez, nous pouvons vous adresser, à nos frais, les renseignements énumérés à l'article R.225-88 du Code de commerce. Pour ce faire, veuillez compléter le formulaire de demande d'envoi de documents et renseignements figurant en page 21 de la présente brochure.

Nous vous remercions par avance pour votre participation.

**Olivier MALFAIT**  
Président du Directoire

**François BERIOT**  
Vice-Président du Directoire

## II. COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE

---

### CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer personnellement à l'Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, dès lors qu'il justifie de cette qualité.

Toutefois, pour être admis à assister à cette Assemblée, voter par correspondance ou se faire représenter :

- l'actionnaire propriétaire d'actions nominatives devra être inscrit dans les comptes nominatifs tenus pour la société par son mandataire, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, au 2<sup>ème</sup> jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris,
- l'actionnaire propriétaire d'actions au porteur devra être enregistré au 2<sup>ème</sup> jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration.

L'actionnaire peut obtenir le formulaire unique susvisé sur demande adressée par lettre simple à son intermédiaire financier ou au service des Assemblées de la société, à l'attention de Martine VILLARINO, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2.

### MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

#### **Vous désirez assister à l'Assemblée**

Vous devez vous présenter dans la salle de réunion, au bureau d'émargement, muni d'une carte d'identité en cours de validité, pour la signature de la feuille de présence.

#### **Vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée**

Vous pouvez utiliser le formulaire, choisir l'une des 3 possibilités suivantes :

- voter par correspondance,
- vous faire représenter par votre conjoint, par le partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou par tout autre actionnaire,
- donner pouvoir au Président.

L'actionnaire désirant utiliser l'une des 3 possibilités ci-dessus pourra :

- **pour l'actionnaire nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, à l'adresse suivante : SAMSE, Service des Assemblées, à l'attention de Martine VILLARINO, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2,
- **pour l'actionnaire au porteur** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, obtenu auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier devra être renvoyé à l'adresse suivante : SAMSE, Service des Assemblées, à l'attention de Martine VILLARINO, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2.

## II. COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE

---

L'actionnaire pourra se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée au service des Assemblées de la société, à l'attention de Martine VILLARINO, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le service des Assemblées de la société, au plus tard 3 jours avant la tenue de l'Assemblée.

Pour donner procuration de vote, l'actionnaire doit compléter et signer le formulaire de vote en précisant ses nom, prénom et adresse ainsi que ceux du mandataire.

Les désignations ou révocations de mandataires devront être reçus par la société, au plus tard 3 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

### III. COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE

- Pour voter par correspondance ou par procuration, cocher la case B.

- Droit de vote double au nominatif pour les actionnaires inscrits au nominatif depuis au moins 2 ans.

- Droit de vote simple

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, NOIRCIR COMME CE CI ■ LA OU LES CASES CORRESPONDANTES, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, SHADE BOX(ES) LIKE THIS ■ DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

A.  Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.

B.  J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

**SAMSE**  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 3 458 084 €  
Siège social : 2 Rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble  
056 502 248 RCS Grenoble

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
Convocquée le 22 mai 2019 à 14 heures  
Siège Social - 2 Rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble

**COMBINED GENERAL MEETING**  
To be held on May 22nd 2019 at 02.00 pm  
at the registered office - 2 Rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble

**CADRE RESERVE A LA SOCIETE / For Company's use only**  
Identifiant / Account

Vote Simple  
single vote

Nominatif  
Registered

Vote Double  
Double vote

Porteur / Bearer

Nombre / Number  
d'actions / of shares

Nombre de voix / Number of voting rights

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST  
Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noirissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.

I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote NO or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noirissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.

On the draft resolutions not approved by the Board of directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	A	Oui Yes	Non/No Abst/Abs	F	Oui Yes	Non/No Abst/Abs
10	11	12	13	14	15	16	17	18	B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	20	21	22	23	24	25	26	27	C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28	29	30	31	32	33	34	35	36	D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
37	38	39	40	41	42	43	44	45	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	K	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting  
- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf ...   
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to a vote NO) .....   
- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 4) à M, Mme ou Mlle ou Raison Sociale .....   
pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss Corporate Name to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :  
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest  
sur 1<sup>ère</sup> convocation / on 1st notice sur 2<sup>ème</sup> convocation / on 2nd notice

17 mai 2019 / May 17th 2019  
à/ to SAMSE  
A l'attention de Martine VILLARINO

JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
Cf. au verso renvoi (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING  
See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR A : cf. au verso renvoi (4)

I HEREBY APPOINT see reverse (4)

M, Mme ou Mlle, raison sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name  
Adresse / Address

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.

CAUTION: If it is about bearer securities, the presents instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)  
- Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)  
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

- Soit vous faire représenter par votre conjoint ou par un autre actionnaire (personne physique ou morale). Cocher la case, mentionner les nom et prénom du mandataire, dater et signer en bas du formulaire.

- Soit voter par correspondance. Cocher la case.

Éventuellement, noircir les cases des résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion, dater et signer en bas du formulaire.

Quel que soit votre choix, n'oubliez pas de dater et signer.

- Soit donner pouvoir au Président, Dater et signer en bas du formulaire.

Quel que soit le mode de participation choisi, le formulaire complété et signé doit être retourné dans les meilleurs délais à :

SAMSE  
Service des Assemblées  
A l'attention de Martine VILLARINO  
2, Rue Raymond Pitet  
CS 70020  
38030 GRENOBLE CEDEX 2

## IV. ORGANES SOCIAUX DE LA SOCIETE

---

### MEMBRES DU DIRECTOIRE

**M. Olivier MALFAIT**

Président du Directoire

**M. François BERIOT**

Vice-Président du Directoire et Directeur Général

**M. Laurent CHAMEROY**

Directeur Général et Financier

### MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

**M. Patrice JOPPE**

Président du Conseil de Surveillance

**M. Paul BERIOT**

Vice-Président du Conseil de Surveillance

**M. Remco TEULINGS**

Vice-Président du Conseil de Surveillance

**M. Frédéric BRESLE**

Membre du Conseil de Surveillance salarié

**CRH FRANCE DISTRIBUTION**

Représentée par Mme Maeve CARTON

Membre du Conseil de Surveillance

**DUMONT INVESTISSEMENT**

Représentée par Mme Marie-Claude GUICHERD

Membre du Conseil de Surveillance

**Mme Stéphanie PAIX**

Membre indépendant du Conseil de Surveillance

## V. EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

### ACTIVITE DU GROUPE

#### Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2018	2017	% de var.
Chiffre d'affaires	1 426,8	1 340,3	6,5
Résultat opérationnel courant	54,2	53,7	0,9
Résultat opérationnel	55,2	54,6	1,0
Résultat financier	-1,1	-1,4	-21,8
Charge d'impôt	14,8	14,6	1,4
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	4,1	4,3	-2,9
Résultat net des sociétés intégrées	43,5	42,9	1,2
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	41,1	40,3	2,0

#### 1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 1 426,8 M€ au titre de l'année 2018 et affiche une croissance de 6,5 % par rapport à 2017 (+ 5,4 % à périmètre comparable).

Le chiffre d'affaires des enseignes de l'activité négoce s'établit à 1 131,1 M€ au 31 décembre 2018, en hausse de 6,9 % (+ 5,4 % à périmètre comparable).

Le chiffre d'affaires bricolage ressort à 295,7 M€, progressant ainsi de 4,6 % à périmètre réel.

En comparable, et après prise en compte des effets de périmètre sur les magasins de bricolage, l'activité affiche une bonne progression de 5,4 %, nettement supérieure à l'évolution du marché français.

#### Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2018	2017	% de var.
Négoce	1 131,1	1 057,7	6,9
Bricolage	295,7	282,6	4,6
Total Groupe	1 426,8	1 340,3	6,5

#### 2 - Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'élève à 54,2 M€, affichant une croissance de 0,9 %.

Le résultat opérationnel courant de l'activité négoce progresse de 5,5 % pour atteindre 40,5 M€. La croissance organique, combinée à un effet positif des acquisitions de l'exercice 2018, participe à cette bonne performance. Les charges d'exploitation évoluent de manière cohérente au regard de l'augmentation du chiffre d'affaires, avec toutefois une hausse sensible des coûts de distribution (carburant et transports sur ventes), ainsi qu'une augmentation du coût du risque clients.

## V. EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'activité bricolage enregistre un résultat opérationnel courant de 13,7 M€, en retrait de 1,6 M€ (- 10,6 %) par rapport à 2017. Le bricolage fait évoluer son concept avec 2 projets principaux : l'homogénéisation des enseignes (L'Entrepôt du Bricolage) et l'accélération de la transformation digitale de son commerce en ligne. Ces projets ont engendré des charges complémentaires sur l'exercice 2018.

### 3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à 55,2 M€, globalement stable par rapport à l'exercice précédent.

Il comprend principalement un produit net sur cessions immobilières de 1,6 M€, ainsi que des coûts de fermeture de sites pour 0,7 M€

### 4 - Résultat financier

Le résultat financier s'améliore de 0,3 M€ et bénéficie encore des effets favorables sur les taux d'intérêt des emprunts.

### 5 - Résultat net des sociétés intégrées

La charge d'impôt est stable et s'élève à 14,8 M€ au 31 décembre 2018.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est en léger retrait de 3 % (soit 0,1 M€), malgré la prise de contrôle de ZANON TRANSPORTS fin septembre 2018, cette entité ne contribuant plus au résultat des sociétés mises en équivalence depuis cette date.

Le résultat net des sociétés intégrées s'établit donc à 43,5 M€, en croissance de 1,2 %.

### 6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe ressort à 41,1 M€ contre 40,3 M€ pour l'exercice précédent.

## FLUX FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2018	2017
Dettes financières non courantes	133,4	134,9
Dettes financières courantes	74,9	79,6
Trésorerie active	-61,7	-80,5
Endettement net	146,6	134,0

## V. EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

### ACTIVITE DE SAMSE

#### Extrait du compte de résultat (données sociales)

(en millions d'euros)	2018	2017	% sur 1 an
Chiffre d'affaires	576,2	550,1	4,8
Résultat d'exploitation	16,6	18,8	-11,7
Résultat financier	13,2	9,8	34,7
Résultat exceptionnel	-1,5	0,2	-874,0
Participation	1,0	0,9	11,1
Impôt sur le résultat	4,9	6,2	-21,0
Résultat net	22,3	21,7	2,8

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2018 s'élève à 576,2 M€ contre 550,1 M€ en 2017, ce qui représente une hausse de 4,8 %.

Le résultat d'exploitation diminue, passant de 18,8 M€ en 2017 à 16,6 M€ en 2018, soit une baisse de 11,7 % : les produits d'exploitation se situent à 589,3 M€ et les charges à 572,8 M€.

Le résultat financier est en hausse de 34,7 % liée essentiellement à la hausse des dividendes reçus sur l'exercice 2018.

Le résultat exceptionnel qui était de 0,2 M€ en 2017 ressort à - 1,5 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 1 M€ et un impôt sur les bénéfices de 4,9 M€, le résultat net s'établit à 22 316 121,59 €, en hausse de 2,8 % par rapport au résultat 2017.

### DIVIDENDE

Le Directoire a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 22 mai 2019 de fixer le dividende à verser à 2,50 € par action soit un dividende total de 8 645 210,00 €.

### PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe compte poursuivre sa stratégie de développement du maillage existant des négoce multi-spécialistes et des magasins de bricolage, tout en renforçant ses activités de spécialistes.

## VI. ORDRE DU JOUR

---

### A TITRE ORDINAIRE :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018
- Affectation du résultat de l'exercice 2018
- Approbation des conventions réglementées
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au Président du Directoire et aux membres du Directoire, au titre de l'exercice 2018
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au Président du Conseil de Surveillance et aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2018
- Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire et des membres du Directoire, au titre de l'exercice 2019
- Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance et des membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2019
- Autorisation d'achat par la société de ses propres actions

### A TITRE EXTRAORDINAIRE :

- Autorisation d'annulation d'actions rachetées
- Augmentation de capital réservée aux salariés
- Pouvoirs pour formalités.

## VII. RAPPORT DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES RESOLUTIONS

### PARTIE ORDINAIRE

#### Résolution 1 - Approbation des comptes sociaux

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 22 316 121,59 € et d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes à hauteur de 92 427 €.

#### Résolution 2 - Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2018 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net de 43 462 028 € dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE à hauteur de 41 119 110 €.

#### Résolution 3 - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

Nous vous proposons ensuite de fixer la distribution d'un dividende de 2,50 € par action ; il sera versé à compter du 14 juin 2019 aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2018, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau.

Ce dividende résultera de la répartition du bénéfice distribuable qui, compte tenu :

- du bénéfice de l'exercice de	22 316 121,59 €
- du report à nouveau de l'exercice antérieur de	14 819 564,26 €
s'élève à	37 135 685,85 €

Après affectation de la somme de 10 000 000 € à la réserve facultative, le dividende versé représentera la somme de 8 645 210,00 € et le solde du bénéfice distribuable, soit 18 490 475,85 € sera inscrit au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE, au titre des 3 exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2015	2,10 €
2016	2,20 €
2017	2,50 €

#### Résolution 4 - Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-88 du Code de commerce.

#### Résolutions 5 à 9 - Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2018

Nous vous demandons d'approuver, dans le cadre d'un vote a posteriori, le montant ou la valorisation des éléments de rémunération versés ou attribués au cours du dernier exercice clos.

Les informations relatives aux éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos aux dirigeants mandataires sociaux figurent au chapitre 2.4 du Document de Référence.

#### Résolutions 10 à 13 - Politique de rémunération des mandataires sociaux

La loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin II », a introduit un vote a priori sur la politique de rémunération de l'exercice en cours appliquée aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Nous soumettons à votre approbation les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance en raison de l'exercice de leur mandat pour 2019 et constituant la politique de rémunération les concernant.

Ces éléments sont présentés dans le chapitre 2.4 du Document de Référence.

## VII. RAPPORT DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES RESOLUTIONS

---

### Résolution 14 - Rachat d'actions

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la société, pour une durée de 18 mois, d'opérer sur ses propres actions avec un prix maximum d'achat unitaire de 200 € et pour un montant maximal inférieur à 10 % du capital actuel de la société.

Cette autorisation se substituera à celle donnée sur le même objet par l'Assemblée Générale du 3 mai 2018.

Les achats réalisés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat pourront avoir plusieurs finalités : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale, ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Directoire par la 15<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée.

Vous trouverez au chapitre 2.2 du Document de Référence une information complémentaire sur le programme de rachat d'actions de votre société.

### OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance indique, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Conseil de Surveillance

### PARTIE EXTRAORDINAIRE

### Résolution 15 - Annulation d'actions rachetées

Nous vous demandons d'autoriser le Directoire, pour une période de 18 mois, à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation se substituera à celle, identique, accordée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2018.

### Résolution 16 - Augmentation de capital réservée aux salariés

Nous vous demandons de déléguer au Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et des articles L.225-129-2, L.225-129-6, L.225-138-1 et suivants du Code de commerce, la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions nouvelles réservées aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise de la société.

Le montant nominal maximal d'augmentation de capital sera de 103 743 €.

### Résolution 17 - Pouvoirs

Nous vous demandons les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

Le Directoire

## VIII. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en euros)

Date d'arrêté	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	576 193 541,70	550 057 056,76	500 523 537,05	494 241 527,48	509 166 519,79
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	38 887 683,62	40 582 121,43	63 197 925,01	39 982 207,33	44 560 878,19
Impôts sur les bénéfices	4 896 306,34	6 179 713,67	5 342 252,73	5 956 764,00	7 625 854,00
Participation des salariés	961 861,35	948 071,21	755 420,60	780 355,68	774 113,00
Dot. nettes amortissements et provisions	10 713 394,34	11 797 407,44	11 450 330,91	13 325 643,60	19 253 652,99
Résultat net	22 316 121,59	21 656 929,11	45 649 920,77	19 919 444,05	16 907 258,20
Résultat distribué	8 645 210,00	8 645 210,00	7 607 784,80	7 261 976,40	7 261 976,40
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	9,55	9,67	16,51	9,61	10,46
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	6,45	6,26	13,20	5,76	4,89
Dividende attribué	2,50	2,50	2,20	2,10	2,10
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	1 505	1 455	1 429	1 490	1 537
<b>Masse salariale</b>	48 406 202,38	48 245 874,61	45 357 212,69	45 125 118,24	45 201 061,57
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	19 045 570,52	18 576 837,48	17 911 603,09	18 030 528,98	18 335 130,59

## IX. PROJETS DE RESOLUTIONS

### A TITRE ORDINAIRE

**Première résolution** (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2018 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 22 316 121,59 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 92 427 € et qui ont donné lieu à une imposition de 30 809 €.

**Deuxième résolution** (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2018 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**Troisième résolution** (*Affectation du résultat de l'exercice 2018*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice	22 316 121,59 €
- Report à nouveau de l'exercice antérieur	14 819 564,26 €
Soit un bénéfice distribuable de	37 135 685,85 €
- A la réserve facultative	10 000 000,00 €
- A la distribution d'un dividende de 2,50 € par action	8 645 210,00 €
- Au report à nouveau	18 490 475,85 €

Ainsi, le dividende s'élève à 2,50 € par action.

Pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier, le dividende de 2,50 € par action est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30 %, visé à l'article 117 quater du Code général des impôts ou, sur option du bénéficiaire, à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le dividende sera payé aux actionnaires à compter du 14 juin 2019.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des 3 exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2015	2,10 €
2016	2,20 €
2017	2,50 €

**Quatrième résolution** (*Approbation des conventions réglementées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

**Cinquième résolution** (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice 2018*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2018 de la société, au chapitre 2.4.

## IX. PROJETS DE RESOLUTIONS

---

**Sixième résolution** (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur François Bériot, membre du Directoire, au titre de l'exercice 2018*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur François Bériot, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2018 de la société, au chapitre 2.4.

**Septième résolution** (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Laurent Chamero, membre du Directoire, au titre de l'exercice 2018*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Laurent Chamero, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2018 de la société, au chapitre 2.4.

**Huitième résolution** (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2018*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2018 de la société, au chapitre 2.4.

**Neuvième résolution** (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2018*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2018 de la société, au chapitre 2.4.

**Dixième résolution** (*Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire, au titre de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2019, au Président du Directoire, tels que présentés dans le Document de Référence 2018 de la société, au chapitre 2.4.

**Onzième résolution** (*Approbation de la politique de rémunération des membres du Directoire, au titre de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2019, aux membres du Directoire, tels que présentés dans le Document de Référence 2018 de la société, au chapitre 2.4.

**Douzième résolution** (*Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2019, au Président du Conseil de Surveillance, tels que présentés dans le Document de Référence 2018 de la société, au chapitre 2.4.

**Treizième résolution** (*Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature

## IX. PROJETS DE RESOLUTIONS

attribuables, au titre de l'exercice 2019, aux membres du Conseil de Surveillance, tels que présentés dans le Document de Référence 2018 de la société, au chapitre 2.4.

**Quatorzième résolution (Autorisation d'achat par la société de ses propres actions)** - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, le Directoire à acquérir des actions de la société en vue de :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés ;
- la remise d'actions à l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société ;
- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2018, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 10 159 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 335 649 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 200 € par action soit un montant maximal d'achat de 67 129 800 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes

manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la 19<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 3 mai 2018 et est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

### A TITRE EXTRAORDINAIRE

**Quinzième résolution (Autorisation d'annulation d'actions rachetées)** - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes :

- autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, pour une durée de 18 mois, à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de 24 mois et à réduire corrélativement le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée ;
- confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités et déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation annule et prive d'effet, toute décision antérieure ayant le même objet.

**Seizième résolution (Augmentation de capital réservée aux salariés)** - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et des articles L.225-129-2, L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce,

## IX. PROJETS DE RESOLUTIONS

---

et prenant acte que les actionnaires n'ont pas été consultés relativement à une augmentation de capital réservée aux salariés depuis moins de 3 ans :

- délègue au Directoire, avec faculté de sub-délégation, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, réservée aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise de la société ;
- fixe à 103 743 € le montant nominal maximal des augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ;
- décide de supprimer, au profit des adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise de la société, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente délégation ;
- fixe à 26 mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation ;
- délègue tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente résolution dans les conditions légales et réglementaires, et notamment pour :
  - déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
  - déterminer les modalités de chaque émission ;
  - fixer le prix de souscription des actions de numéraire conformément aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail ;
  - fixer le délai de libération des actions, dans les limites légales ;
  - constater le montant des souscriptions et en conséquence celui de l'augmentation de capital corrélative ;
  - apporter aux statuts les modifications nécessaires ;
  - et d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service des valeurs mobilières dont l'émission est autorisée.

**Dix-septième résolution (Pouvoirs)** - L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.



## X. DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

---

### SAMSE

#### Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 22 Mai 2019

Je soussigné (e) :

Nom et prénom \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_

Propriétaire de \_\_\_\_\_ actions nominatives,

Propriétaire de \_\_\_\_\_ actions au porteur,

de la société SAMSE,

Reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R.225-81 du Code de commerce,

Demande l'envoi de documents et renseignements visés par l'article R.225-83 du Code de commerce.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2019

Signature :

Conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 dudit Code, à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.

***Cette demande est à retourner à :***

**SAMSE  
Service des Assemblées, à l'attention de Martine VILLARINO  
CS 70020 - 2 rue Raymond Pitet - 38030 Grenoble Cedex 2**